

**DEPUIS LA MORT  
DE SON MARI, IL Y A  
HUIT ANS, ELLE EST EN  
GUERRE AVEC SA  
BELLE-FAMILLE. ET AVEC  
LE FISC. AUJOURD'HUI, LE  
PROCÈS S'OUVRE ENFIN**

*Liouba, sur les Champs-Élysées. Elle se  
consacre désormais à la sculpture.*

PHOTO VLADA KRASSILNIKOVA

# LIUBA WILDENSTEIN



*Liouba et Alec  
en 2004. Ils sont  
mariés depuis  
quatre ans : il s'est  
converti à la religion  
orthodoxe.*

Elle affronte le clan le plus puissant du marché de l'art : 140 ans d'histoire. La saga commence en 1875 quand Nathan, fils d'un rabbin alsacien qui refuse la domination allemande, ouvre un commerce de peintures du XVIII<sup>e</sup> siècle rue La Boétie, à Paris. Aujourd'hui encore le cœur de l'empire. Le flair, c'est la marque de fabrique maison. Georges, son fils, le reçoit en héritage. Il devient l'ami de Picasso et passe de Fragonard aux cubistes. La dynastie continue avec Daniel et ses deux fils, Alec et Guy. L'empire se développe à chaque génération, et migre à New York et à Londres. Les milliards s'accumulent dans une discrétion de bon aloi. Jusqu'à ce que les veuves d'Alec entrent dans l'arène. Liouba, sa seconde femme, réagit quand le fisc la condamne à payer les dettes de son mari alors qu'elle est privée d'héritage. Avant le début du procès, le 4 janvier, elle nous raconte son combat.

# VA RÉGLER SES COMPTES



# “TOUT LE MONDE ME CROIT MILLIARDAIRE MAIS J’AI MÊME DÛ VENDRE MES VÊTEMENTS”

INTERVIEW MARIE-PIERRE GRÖNDAHL

Le procès qui s’est ouvert le 4 janvier est une première dans l’histoire judiciaire française, en tout cas par les montants en jeu. Guy Wildenstein, 70 ans, héritier de l’empire fondé par son arrière-grand-père Nathan, est en effet poursuivi pour fraude fiscale et blanchiment, après plusieurs années de procédure. La peine maximale théorique est de sept ans de prison. L’Etat lui réclame 550 millions d’euros. Egalement accusés, quelques-uns de ses conseillers suisses et français, ainsi que des représentants de plusieurs « trusts » (des « coffres-forts » virtuels, en quelque sorte) qui administrent à l’étranger une partie des biens de la famille Wildenstein, poursuivis en tant que personnes morales. La veuve de son frère Alec, Liouba, se voit quant à elle reprocher un « blanchiment de fraude fiscale », alors qu’elle subit le sort de multiples femmes liées à la dynastie (sœurs, mères ou épouses) qui ont été d’abord exclues des activités du clan et ensuite privées d’héritage.

C’est le dernier épisode en date d’un très long processus, où se mêlent batailles familiales – avec notamment la spoliation de Liouba Wildenstein de l’héritage de son époux, pour lequel les pouvoirs publics lui demandent néanmoins de payer 75 millions d’euros d’impôts... –, usages de structures opaques, de sociétés-écrans et de paradis fiscaux. Au cœur de ce procès hors normes, une question fondamentale : les Wildenstein, et en particulier le chef de famille, Guy, ont-ils délibérément

dissimulé des actifs financiers pour échapper au paiement de droits sur les successions de Daniel, décédé en 2001, et de son fils Alec, disparu en 2008 ? A l’époque, l’estimation officielle faite par les représentants du clan de la fortune de Daniel s’élevait à 44 millions d’euros, soit 17 millions d’euros d’impôts à acquitter, des montants jugés « grotesques » par les familiers du dossier. La justice française considère, elle, que le patrimoine laissé par Daniel Wildenstein (œuvres d’art, ranch de 270 kilomètres carrés au Kenya, immeuble de la Cinquième Avenue à New York, multiples propriétés dans le monde...) approcherait dix fois cette somme, soit plus de 5 milliards d’euros. Guy Wildenstein, l’un des grands donateurs de l’UMP, décoré de la Légion d’honneur par Nicolas Sarkozy en 2009, plaide l’ignorance des affaires paternelles.

Pour sa belle-sœur, qui se retrouve soupçonnée au même titre que ses pires ennemis, le procès est une étape décisive, à la fois pour faire valoir des droits et établir son innocence. De surcroît, il est impossible de procéder au partage des biens d’Alec Wildenstein tant que la succession de son père, Daniel, n’est pas close. Le procès devrait durer jusqu’au 28 janvier. Une autre action en justice pourrait suivre. Car le fisc américain, le très redouté IRS (Internal Revenue Service), s’intéresse désormais aux œuvres d’art détenues par la famille, qui auraient subitement quitté le territoire des Etats-Unis dans les heures ayant suivi la mort de Daniel Wildenstein.



« Guépard », une des premières sculptures de Liouba, en 2011.



Alec dans le coffre-fort de la maison Wildenstein à New York, en 1977.



Liouba a constitué 200 dossiers avec ses trois avocats.

**Paris Match. Comment vous sentez-vous à la veille de ce procès ?**

**Liouba Wildenstein.** Je pense à toutes ces années d’épreuves vécues depuis que mon époux, Alec, est tombé malade, et depuis sa mort, en février 2008. Je pense à lui, surtout. Nous avons vécu dix ans ensemble. Je me souviens d’une très belle rencontre, des fleurs qu’il m’envoyait dans tous les hôtels où je me trouvais, de tous les musées que nous avons visités ensemble. A l’époque, après des études en relations internationales à Moscou et à la Sorbonne, j’étais mannequin, et il assistait à mes défilés, assis par terre au milieu des photographes. C’était un homme qui avait d’innombrables talents et qui s’intéressait à tout, à l’art – une passion commune –, aux avions, aux animaux sauvages, dont il n’avait jamais peur. Il savait distinguer dans tous les domaines le vrai du faux. “Je serai très heureux que tu acceptes de porter mon nom”, m’a-t-il dit pour me demander en mariage. Je savais qu’il m’aimait vraiment et c’est cela qui m’a convaincue de l’épouser. J’avais 24 ans, et je ne savais même pas qui il était.

**Vous parlait-il de ses proches ? De son père ?**

Il m’a confié très tôt qu’il avait pleuré toute sa vie à cause de sa famille. Même si Alec aimait son père, Daniel était très autoritaire. Il lui avait interdit de se marier avant 40 ans, pour que son fils ne se consacre qu’à lui... Je l’ai vu pleurer, plusieurs fois. Peu de temps avant sa mort, il s’inquiétait. “On se fait avoir, Liouba”, m’a-t-il prévenue, alors que notre ligne téléphonique venait d’être suspendue, faute de paiement.

**Comment était-ce possible, compte tenu de sa fortune ?**

Alec était très malade, et je me préoccupais avant tout de sa santé. Nous avons vu des médecins dans le monde entier pour le soigner. Il a survécu cinq ans, démentant le pronostic de dix-huit mois qu’on avait posé initialement. En outre, j’étais très naïve, sans expérience dans la finance, ni notions concernant la situation matérielle d’Alec. Et encore moins celle de sa famille. Nos affaires étaient gérées par des professionnels, notaire et avocat, qui ont abusé de notre confiance à tous les deux en nous volant plus d’une dizaine de millions d’euros. Je tente, depuis, de les récupérer. A sa mort, j’étais épuisée. Mais Alec m’avait dit de me battre, et je le fais en sa mémoire. Au prix de ma santé, cette fois, puisque je souffre psychologiquement et que j’ai été victime d’une tentative d’empoisonnement – même si je vais mieux

aujourd’hui. Des moyens considérables ont été utilisés contre moi : menaces, asphyxie financière, atteinte à mon intégrité physique, surveillance... Comme si l’on avait voulu que je disparaisse en même temps qu’Alec. Il m’a fallu une force incroyable pour survivre à tout cela.

**Ce “on”, est-ce votre beau-frère, Guy, qui comparait également au procès ? Vos deux beaux-enfants ?**

Je n’ai aucune relation avec mes beaux-enfants. Ni avec Guy. Ce que je sais, c’est qu’une persécution est organisée contre moi depuis des années. Je voulais la paix et on m’a imposé plusieurs guerres. Tout au long de cet interminable combat, je pense souvent à ce proverbe russe : “Si tu creuses une tombe pour autrui, c’est toi que tu enterreras.”

**Qu’en est-il de l’héritage de votre mari ?**

Je n’ai rien reçu, rien touché. On m’a dit que je n’avais que des dettes, sans aucun actif. Je n’ai rien perçu non plus de la succession de mon beau-père, Daniel, décédé en 2001, qui avait déshérité son fils Alec, et dont l’épouse, Sylvia, a ensuite elle-même été déshéritée. Elle s’est battue jusqu’à sa propre mort pour faire valoir ses droits. Ma situation financière personnelle s’est dégradée, je ne pouvais plus faire face à la moindre dépense, y compris le remplacement de la chaudière de mon appartement. J’ai dû vendre mes vêtements. Je lutte en permanence contre des empires, des systèmes, des escrocs. Contre l’opacité, les mensonges, la dissimulation. Le procès ne sera pas un moment agréable pour moi, mais le simple fait d’être toujours en vie tient du miracle. En épousant Alec, j’ai accepté mon destin. On m’attaque injustement et je dois me défendre. Je vis une situation absurde, où le fisc français me réclame 75 millions d’euros en paiement de droits sur une succession dont je n’ai pas touché un centime. On m’accuse même de blanchiment de fraude fiscale, ce que je conteste, avec l’aide de mes avocats. La complexité de cette affaire se reflète dans les 200 volumes de mon dossier.

**Etes-vous prête à payer ces impôts ?**

Evidemment ! Mais à condition de percevoir mon héritage. Sinon, non seulement c’est impossible, mais cela n’aurait aucun sens. Depuis des années, je coopère avec la justice française, à qui j’ai transmis tous les éléments en ma possession. Personne ne peut douter de ma bonne foi. ■